

Cartulaire de *Saint-Amant-de-Boixe*

Le cartulaire original composé dans la première moitié du XIII^e siècle rassemblait 325 actes datées entre 988 et 1251. Il intéressait 40 communes et renfermait 11 chartes épiscopales et 15 chartes comtales.

Ce cartulaire est une source de renseignements précieux pour:

- 1 - éclaircir l'histoire de l'abbaye.
- 2 - évoquer la société du premier âge féodal.
- 3 - une évocation par les moines de l'histoire sociale et des usages de leur temps.

Avant l'an mil on pouvait distinguer sur la rive droite, à l'ouest de la *Charente*, une région très peuplée, occupée depuis longtemps.

Sur la rive gauche au contraire, le pays est peu peuplé. Il est recouvert en grande partie par une forêt de 6 à 7 km de largeur et s'étendant sur une grande longueur, la forêt de la *Boixe*, soudée à cette époque, à la *Braconne*, aux forêts de *Tusson* et d'*Aulnay*.

A l'époque gallo-romaine, cette région formait un important carrefour de routes, surveillées par trois castra principaux *Marcillac*, *Andone*, *Châteaurenault*, castra qui appartenant aux comtes d'*Angoulême*, connurent des fortunes diverses. C'est ainsi qu'entre 1020 et 1028, la forteresse d'*Andone* fut abandonnée pour un château fortifié, mieux placé à *Montignac*.

L'abbaye de *Saint-Amant-de-Boixe* aurait été fondée dans les dernières années du VI^e siècle par un pieux ermite, disciple de *saint Cybard*. Ce premier établissement aurait été détruit par les *Normands*. Les comtes d'*Angoulême* en auraient usurpé les vestiges. Mais en 988, le comte *Amaud Manzer* aurait décidé de restituer ces biens à l'Eglise et aurait bâti un nouvel établissement dans la *Boixe*. Un but politique se mêlait à cette restitution.

L'abbaye dotée tout d'abord par le comte *Guillaume IV*, fils du précédent, végète jusque vers 1050. A partir de cette date, elle prend un grand essor qui s'achève vers la fin du XII^e siècle.

En deux siècles et demi, l'abbaye s'est constituée un domaine compact, ramassé pour l'essentiel dans un rayon de 10 km.

Le faire-valoir direct ne se pratique que sur une surface réduite et l'essentiel du temporel est constitué par des redevances payées par des tenanciers. Le rayonnement de l'abbaye est assez faible, mais son rôle local n'est pas négligeable tant sur le plan spirituel, encouragements donnés au pèlerinage de *Notre-Dame-de-Xambes*, que sur le plan économique. L'abbaye joue alors un rôle de banque rurale, fournissant des deniers à des personnes engageant tout ou partie de leurs biens.

Les deux principaux maîtres du sol sont à cette époque, le comte, puis l'évêque d'*Angoulême* qui disposent de domaines fonciers importants. Après vient le lignage des seigneurs de *Tourriers* (de 1080 à 1300). Le reste du pays apparaît très morcelé aux XII^e et XIII^e siècles, aux mains d'une foule de moyens propriétaires fonciers, qui exploitent directement une terre en réserve et reçoivent pour le reste cens et agriers de nombreux bordiers qui ne paraissent fournir aucun travail sur la réserve.

Ni la noblesse, ni les liens féodaux ne sont clairement définis sur le plan juridique.

Ce n'est qu'au cours du XIII^e siècle que des liens féodaux consistants seront définis et établis.

A partir d'une indication de la charte N. 2 du cartulaire, indiquant le transfert de la forteresse à *Montignac*, M. *Debord* a entrepris la fouille de la "*molte d'Andone*", emplacement de l'ancien castrum.

On se trouve là en présence d'une enceinte circulaire.

La fouille entreprise a permis de déceler les vestiges d'une construction établie après 1020-1028, date du transfert de la forteresse à *Montignac*. Ces vestiges datant de la fin du Xe siècle confirment l'hypothèse de travail à l'origine de la fouille.

Mais à un niveau plus bas que les fondations de cette construction, la fouille de 1971, a amené la découverte d'une couche archéologique (niveau III) qui a livré de nombreuses taegulae, des tessons de céramique antique, un *antoninianus* de *Valérien-le-Jeune* émis en 256-258. Cette couche s'appuie sur la roche en place.

Il résulte de la présence de cette dernière couche archéologique que l'occupation du site d'*Andone* remonterait au IIIe siècle après J.-C.

Les fouilles à exécuter en 1972 doivent porter sur les points suivants

A - Etude du bâtiment du Xe siècle.

B - Etude du niveau III. Indiquerait-elle la présence d'un bâtiment antique à situer et à définir ?

C - Quel est le sens du hiatus chronologique entre le IIIe et le Xe siècles?

D - La fortification médiévale est-elle installée sur un système de défense remontant au *Bas-Empire*?

Dans le cadre restreint du bulletin mensuel il ne nous était pas possible de suivre M. DEBORD, dans les développements très intéressants et très documentés de cet exposé, nous n'en avons retenu que les points essentiels et les conclusions.

Il est possible que le travail de M. *Debord* fasse l'objet d'une publication spéciale de la Société.

Le secrétaire: *René Lotte*.

